

## ACCORD DE DON

GRDR

Don n°: COFIN-IT-64-GRDR

Nom du projet: Amélioration de la productivité et promotion des produits du maraîchage de type familial au bénéfice des ménages ruraux du Guidimakha (le "projet")

Le Fonds international de développement agricole (ci-après dénommé le "Fonds" ou le "FIDA")

et

Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR) (ci-après dénommé le "Bénéficiaire")

(désignés individuellement par "une Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent de ce qui suit:

1. Le présent document comprend: le présent accord, la Description du projet (annexe 1), le Budget du projet (annexe 2), la Fiche d'authentification du compte bancaire (annexe 3), le Modèle d'états de dépenses (annexe 4), la Lettre d'opinion de l'audit (annexe 5A), l'Engagement de responsabilité (annexe 5B) et les Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA ("les Conditions générales") (annexe 6). Si l'une quelconque des dispositions du présent accord est incompatible avec une disposition des annexes, les dispositions du présent accord prévalent. Si l'une quelconque des dispositions de l'annexe 6 est incompatible avec une disposition des autres annexes, les dispositions de l'annexe 6 prévalent.
2. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don (le "don") que ce dernier utilise aux fins de l'exécution du projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord. Le don est utilisé pour le financement exclusif des dépenses autorisées définies à l'annexe 6.
3. Le montant total du don est de US\$ 200.000.
4. La date d'entrée en vigueur de l'accord est fixée au 1/03/2010.
5. La date d'achèvement du projet est fixée au 31/03/2012.
6. La date de clôture du don est fixée au 31/12/2012.
7. Le don est décaissé en deux (2) tranches. Le montant de chaque tranche est indiqué au paragraphe 2.2 de l'annexe 2.
8. Toutes les communications concernant le présent accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

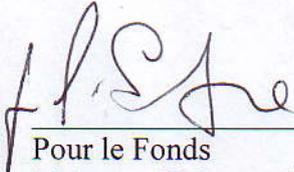
Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole  
A l'attention de: Cristiana Sparacino  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

GRDR  
A l'attention de Arezki Harkouk  
Rue Marceau 66/72  
93109 Montreuil, France

Le présent accord est rédigé en français en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) pour le Fonds et deux (2) pour le Bénéficiaire.



Pour le Fonds  
Mohamed Béavogui  
Directeur  
Division Afrique de l'ouest  
et du centre



Pour le Bénéficiaire  
Arezki Harkouk  
Directeur Exécutif

## Schedule 1

### Description du projet

#### **Amélioration de la productivité et promotion des produits du maraîchage de type familial au bénéfice des ménages ruraux du Guidimakha.**

##### **1.1 But**

Le but du projet est d'améliorer les revenus et l'alimentation des ménages ruraux du Guidimakha à travers un appui aux activités de maraîchage.

##### **1.2 Objectifs**

Le maraîchage occupe une place importante dans l'économie de nombreux ménages ruraux du Guidimakha. Activité menée principalement par les femmes, elle apporte un complément de revenu appréciable. Néanmoins, plusieurs problèmes se posent aux productrices. En premier lieu, les récoltes se terminent en mars, les pratiques et variétés locales ne permettant pas de produire en saison sèche chaude (avril- juillet). En saison chaude les marchés sont donc approvisionnés à partir de légumes importés du Maroc ou d'Europe (oignon et pomme de terre de Hollande par exemple). Par ailleurs, les coûts liés à l'exhaure de l'eau (temps de travail, argent) sont considérables et limitent les superficies cultivées. Enfin, les pertes sont souvent considérables, y compris pour les légumes qui pourraient se conserver plusieurs mois (patates douces, oignons par exemple).

Le maraîchage pourrait jouer un rôle plus important dans l'économie et l'alimentation des ménages ruraux, si un **travail de recherche-action** était mené avec des producteurs familiaux pour améliorer les performances agro-économiques des systèmes de culture maraîchers.

Les objectifs du présent projet présenté par le GRDR sont donc de :

- A. Tester, en association avec des groupements coopératifs, des itinéraires techniques relativement plus intensifs, adapté aux contraintes des ménages producteurs (disponibilité en trésorerie et main d'œuvre), en vue de **sécuriser et/ou augmenter la productivité des systèmes de culture maraîchers**;
- B. **Mettre en lieu des groupements de producteurs avec des fournisseurs de services publics et privés** (semences adaptées, ombrière...);
- C. Diffuser les résultats de ces actions pilotes afin d'alimenter les réflexions sur l'élaboration d'une **stratégie de sécurisation et de développement du maraîchage de type familial** et plus particulièrement de tester et d'adapter certaines orientations mises en œuvre dans le cadre de la filière maraîchage par le futur Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières (ProLPRAF) actuellement en cours d'instruction.

##### **1.3 Groupe cible et pays**

Le projet concerne la région du Guidimakha (sud de la Mauritanie), plus précisément les villages des **communes entourant la ville de Sélibaby**, ville en pleine expansion de 32 000 habitants qui profite des retombées monétaires de la migration, dans laquelle il existe des débouchés porteurs pour la vente de légumes.

Certains groupes de maraîchers des régions voisines de M'bout (Gorgol) et Kankossa (Assaba) ou de Maghama (Gorgol) ainsi que certaines Associations de Gestion Participative des Oasis (AGPO) pourront également être invités à participer aux actions d'échange d'expériences proposées.

Les groupes cible sont donc des populations d'agro-pasteurs de ces régions, plus particulièrement les femmes, regroupées en coopératives, particulièrement actives dans la production maraîchère.

#### 1.4 Activités

##### A. **Test d'itinéraires techniques pour une production maraîchère en saison sèche chaude (avril-juin).**

Il s'agira dans le cadre de ce projet de tester des itinéraires techniques susceptibles de garantir une production en saison sèche chaude dans la région concernée. Plusieurs pistes, non exhaustives, seront explorées :

###### - Test de variétés de légumes résistantes à la chaleur.

Il s'agira dans un premier temps de démarcher plusieurs fournisseurs de semences en Mauritanie, au Sénégal et/ou au Maroc pour importer dans variétés de légumes connues pour leur résistance à la chaleur. On privilégiera pour cette phase les légumes les plus appréciés localement (tomates, oignon, choux,...).

###### - Introduction d'ombrières sur les périmètres maraîchers.

En complément à l'introduction de nouvelles variétés, des ombrières manufacturées seront diffusées sur 20 périmètres maraîchers (15 collectifs et 5 individuels). Des visites d'échange au Sénégal permettront aux producteurs de se familiariser avec l'utilisation (installation et entretien) de ce matériel. Selon les résultats de ces essais, le projet tentera de développer et de vulgariser un modèle fabriqué à partir de matériaux locaux ou de récupération (tissu issu de méfafa usagée- utilisé localement pour la production de menthe, armature en bambous...), plus accessible aux ménages ruraux.

###### - Protection des périmètres maraîchers contre le vent.

En saison sèche chaude, le vent dessèche la terre. Il est par ailleurs vecteur de maladies. Des haies brise-vent, fabriquées à partir de matériaux locaux, seront installées contre le vent de manière à limiter son impact. Elles auront également pour fonction de prévenir les dégâts causés par les petits ruminants en divagation.

La combinaison de ces trois innovations devrait garantir une production de légumes en saison sèche chaude.

##### B. **Amélioration des dispositifs d'irrigation existants et test de nouveaux dispositifs.**

Les producteurs maraîchers ont des coûts de production élevés d'une part parce que dans les dispositifs d'irrigation existant l'utilisation de l'eau n'est pas optimisée (inondation des parcelles soumises à l'évaporation) et d'autre part parce que les temps de travail liés à l'exhaure et à la distribution de l'eau sont souvent importants (distribution et/ou exhaure manuelle). L'objectif de cette activité est donc de réduire les temps d'exhaure et de distribution de l'eau et d'optimiser l'utilisation de l'eau. L'atteinte de ces objectifs passera par plusieurs actions :

###### - Test de l'irrigation goutte à goutte.

La distribution de l'eau par un dispositif de goutte à goutte permettra d'optimiser son utilisation. Néanmoins, plusieurs précautions devront être prises afin d'augmenter la durée de vie d'un équipement jugé fragile. On veillera ainsi à vulgariser ce système avec un dispositif de filtration de l'eau de manière à limiter les risques de colmatage du réseau de tuyaux. Par ailleurs, on paillera le réseau de tuyaux pour diminuer les phénomènes de condensation qui sont préjudiciables à la durabilité du matériel. Le dispositif sera dimensionné de manière à garantir une bonne pression (et donc une bonne irrigation) tout le long du réseau. Dans une phase initiale (année 1), le matériel sera acheté chez des dépositaires agréés. Selon les résultats obtenus, on pourra, en année 2, travailler sur la

construction de réseau artisanaux, l'objectif étant ici de rendre accessible ce matériel à une large gamme de producteurs.

- Optimisation des temps de distribution de l'eau.

Un état des lieux/ diagnostic des périmètres existants sera conduit de manière à identifier les aménagements qui permettraient de diminuer le temps de distribution de l'eau. Cette action concernera les périmètres collectifs, d'une superficie supérieure ou égale à 1000 m<sup>2</sup>, au sein desquels les points d'eau sont quelquefois très éloignés des planches. A titre d'exemple, on peut penser à un réseau de tuyau en PVC alimentant, à partir d'un point d'eau central, des bassins répartis de façon homogène sur le périmètre.

- Etude de rentabilité de dispositifs d'irrigation solaire.

Une étude de rentabilité de périmètres maraîchers alimentés par un dispositif d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire sera conduite, pour test et éventuelle diffusion dans le cadre du ProLPRAF si il se révélait, a priori, rentable. Des visites d'échange sur cette thématique pourront être organisées dans la sous-région où des expériences ont déjà été menées. A noter qu'une telle alternative serait, a priori, bien adaptée au Guidimakha où dans de nombreux villages des particuliers utilisent déjà des panneaux solaires pour alimenter leur télévision ou réfrigérateur. Des techniciens de maintenance de bon niveau sont déjà opérationnels et les commerçants ont à disposition l'essentiel des pièces de rechange.

**C. Optimisation des conditions de stockage des légumes et transformation des légumes.**

Des modèles d'entrepôts adaptés, sur les modèles développés en région de Kayes par le GRDR, seront introduits auprès des coopératives partenaires du projet. De tels bâtiments garantissent une conservation plus longue des oignons et de la patate douce. On tentera également de vulgariser les techniques de transformation de la patate douce<sup>1</sup> et de séchage des légumes, utilisées par des producteurs dans la sous-région mais inconnues localement.

**D. Campagne de promotion des légumes locaux.**

Il est indispensable que le travail d'appui à la production s'accompagne d'une campagne de promotion des produits maraîchers locaux. Dans le cadre du projet, des débats seront organisés et diffusés par les radios rurales des régions voisines, et des campagnes de promotion des légumes locaux seront organisées sur le marché de Sélibaby et auprès des restaurateurs. Les producteurs seront les acteurs principaux de ces campagnes, qui leur donneront l'occasion d'établir des liens avec les principaux acheteurs.

**E. Capitalisation et diffusion des résultats.**

Une attention particulière sera portée à la diffusion des résultats de la recherche-action entreprise dans le cadre du projet et au partage de ces résultats avec les structures étatiques compétentes (services régionaux de l'agriculture et direction de l'agriculture). Un comité de suivi semestriel et l'intégration des services de l'agriculture dans le suivi-évaluation externe permettront d'atteindre cet objectif. Un bilan des diverses expériences sera réalisé et utilisé pour produire des manuels technico-économiques (français et langue locale- hasanyia), destinés à être diffusés auprès des acteurs de la filière.

## **1.5 Résultats**

Les résultats attendus sont les suivants :

- R1 : les itinéraires techniques alternatifs testés dans le cadre du projet permettent une production en saison sèche chaude ;

---

<sup>1</sup> séchage, puis production de flocons, qui mélangés à du lait, donnent une excellente purée.

- R2 : l'utilisation de l'eau est optimisée et les temps de distribution et/ou d'exhaure sont diminués. En conséquence, la productivité des systèmes maraîchers augmente ;
- R3 : les pratiques adaptées aux contraintes des producteurs donnant les meilleurs résultats technico-économiques sont diffusées. Ce référentiel technico-économique alimente la définition des actions du ProLPRAF pour la filière maraîchage ;
- R4 : une étude de rentabilité d'un dispositif d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire est disponible ;
- R5 : les consommateurs sont sensibilisés sur l'importance (avantages, intérêt) de consommer des produits locaux.

Les bénéficiaires directs sont constitués par **25 groupements coopératifs soient environ 600 producteurs**. Les bénéficiaires indirects seront les **fournisseurs de services** privés ou coopératifs (semences, équipements pour l'irrigation). Le CUCG comptera parmi ces bénéficiaires indirects.

### **1.6 Procédures d'exécution du Bénéficiaire**

Le projet évitera les approches descendantes (« top-down ») pour privilégier l'innovation par et à la base. Les producteurs/trices constitueront des groupes de travail thématique, chaque groupe étant chargé de tester des pratiques et dispositifs d'exhaure et de distribution de l'eau alternatifs (améliorés). L'objectif de l'action est de tester plusieurs pratiques afin d'identifier celles qui donnent la productivité optimale au regard du travail et des fonds supplémentaires investis.

Des visites d'échange entre ces groupes de travail favoriseront la diffusion des meilleures pratiques. Ces échanges s'étendront logiquement aux ménages ou régions voisines (visites en région de Kayes au Mali, par exemple, où le GRDR est également implanté et travaille depuis de nombreuses années en appui à l'horticulture). Ces échanges seront ouverts à des invitations de producteurs d'autres régions concernées par le ProLPRAF (oasis de l'Adrar et du Tagant), ainsi que des régions voisines de M'bout (Gorgol) et Kankossa (Assaba), et éventuellement de Maghama (Gorgol).

Les producteurs seront libres d'opter pour des périmètres collectifs ou individuels. La structure coopérative sera dans tous les cas le cadre d'échange privilégié entre producteurs. Ces groupes de travail seront accompagnés par l'équipe technique du GRDR (responsable de projet et animateur) ainsi que par la Délégation de l'Agriculture.

Les services centraux du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Direction de l'Agriculture et Direction des Politiques, de la Coopération et du Suivi-Evaluation à Nouakchott) seront membres du comité de suivi du projet. Une personne chargée au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) de suivre l'instruction du Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières (ProLPRAF) pourra également y être associée.

### **1.7 Partenaires et accords d'exécution**

- Groupements coopératifs de base et structure faîtière.

Le **Collectif des Unions de Coopératives du Guidimakha (CUCG)**, créé en 2004, interviendra dans l'identification des Groupements coopératifs de base qui bénéficieront du projet. Une commission technique au sein du CUCG assurera un suivi évaluation externe, afin de contribuer activement à la phase de capitalisation et à la poursuite de l'opération à une échelle plus importante.

Il s'agira de permettre au CUCG de développer ses compétences agro-technico-économiques en aviculture pour, in fine, apporter des services adaptés aux besoins de ses membres et participer de façon pertinente au dialogue politique débouchant sur l'élaboration d'une stratégie adaptée à la filière.

- Services de l'agriculture.

Les **services de l'agriculture** interviendront dans le suivi évaluation externe (une mission par mois) ainsi que dans les activités relatives à l'alimentation (prestation pour l'élaboration des différentes rations alimentaires à tester) et la santé.

Un contrat de prestations sera établi entre le GRDR et les services de l'agriculture pour le suivi-évaluation du projet.

### **1.8 Stratégie de suivi-évaluation du Bénéficiaire**

- Suivi évaluation interne

Sur le plan technique le GRDR évaluera en particulier, en association avec les services de l'agriculture et le CUCG, l'évolution de la productivité du travail familial et de la terre, atteinte dans le cadre des différents itinéraires adoptés et des dispositifs d'exhaure testés dans le cadre du projet. Il s'agira donc de suivre en particulier des indicateurs relatifs à :

- L'amélioration de la productivité du travail (VAB/HJ, objectif : +15% par rapport au système d'exhaure classique) ;
- La baisse des coûts de production en eau (CP eau/kg de légumes produits, objectif : 15%).

- Suivi évaluation externe

Il sera réalisé par les services techniques déconcentrés (délégation de l'agriculture) et les services centraux (direction de l'agriculture). Les services déconcentrés de l'Etat assureront le suivi évaluation de terrain externe tandis que les services centraux seront sollicités lors des comités de suivi pour valider la programmation et les résultats des actions entreprises.

### **1.9 Autres sources de financement du projet**

Les actions du projet bénéficieront également de contributions financières des partenaires concernés, en particulier des groupements coopératifs regroupés sous l'égide du CUCG, et d'une participation du GRDR au développement des actions.

Le montant de ces contributions a été évalué à 17.323 USD (voir budgets à suivre, en Annexe 2).